



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



Engagement de la Commission européenne pour l'ouverture du réseau Seine-Escaut au sein du Corridor multimodal européen Mer du Nord-Méditerranée

Lors de la réunion du 2 juillet 2019 de la Commission intergouvernementale Seine-Escaut entre la France, la Flandre et la Wallonie, qui s'est tenue à Lille, le professeur Péter Balázs, coordonnateur du corridor Mer du Nord - Méditerranée, est venu présenter l'« Implementing Act ». Cet « acte d'exécution » signé par la Commission européenne le 27 juin 2019 fixe les conditions d'ouverture des 1100 kilomètres du réseau à grand gabarit cible Vb aux unités fluviales desservant les grands ports maritimes européens du Havre à Anvers, les ports intérieurs multimodaux du réseau et les grandes métropoles de Paris, Lille et Bruxelles.

L'acte d'exécution, une étape majeure du projet Seine-Escaut

L'acte d'exécution signé par la Commission européenne le 27 juin 2019, précise les étapes d'achèvement des différentes sections du réseau Seine-Escaut jusqu'à son ouverture complète, formalisant ainsi l'engagement de l'Union européenne pour ce projet-clé qui contribue à atteindre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux fixés à l'horizon d'achèvement du réseau central européen en 2030.

Cette décision est une étape majeure du projet, preuve du soutien progressif de l'Union européenne au réseau Seine-Escaut depuis son inscription en 2004 comme projet prioritaire du réseau central européen.

Ce soutien s'est déjà traduit par le financement multi-annuel au titre du programme RTE-T 2007-2013, puis du Mécanisme d'interconnexion européenne 2014-2020. Ce dernier, en cours jusqu'en 2022 a fixé une contribution européenne de 634 Millions€ pour un programme d'opérations de 1464 Millions€ en France, Flandre et Wallonie. Ce financement porte sur les études et travaux des améliorations de l'infrastructure sur le bassin de la Seine et de l'Oise, sur la réalisation du canal Seine-Nord Europe au centre du réseau, sur les liaisons transfrontalières de la Lys mitoyenne et la remise en service du canal de Condé-Pommeroeul, et en Flandre et en Wallonie sur les bassins de la Lys, de l'Escaut et de la dorsale wallonne de Pommeroeul à Namur.



Pour Thierry Guimbaud, Directeur général de Voies Navigables de France, « *l'engagement pris par l'Union européenne à travers cet acte d'exécution est un signal très positif pour le transport fluvial en Europe. Il pose le cadre d'un financement pérenne de l'Union européenne au projet Seine-Escaut et démontre la solidité de ce projet partenarial pour lequel la France investit massivement. Pour sa part, Voies navigables de France, avec l'appui de l'Etat, aura en effet investi 264 millions d'euros sur la période 2014-2022 pour le développement et la modernisation des 735 km de son réseau au sein de la liaison Seine-Escaut. Autre engagement, l'établissement public assurera l'exploitation du canal Seine-Nord Europe après sa mise en service.* »

Pour Jérôme Dezobry, Directeur général de la Société du Canal Seine-Nord Europe « *l'acte d'exécution, dont la proposition a été faite en mars 2018 par Xavier Bertrand, président du conseil de surveillance de la SCSNE, permet de fournir un cadre clair et transparent à tous les acteurs du projet, avec comme maître-mot l'anticipation. L'Europe montre par cet engagement son soutien au projet Seine-Escaut, et en particulier au Canal Seine-Nord Europe. Ceci renforce encore le travail constructif mené, qui se traduira prochainement par l'entrée de l'Europe en tant que membre du conseil de surveillance de la SCSNE.* »

Pour Chris Danckaerts, Administrateur délégué de De Vlaamse Waterweg, « *l'approbation de cet acte d'exécution constitue une étape majeure dans le développement du réseau Seine-Escaut, faisant preuve de la volonté et de la détermination avec lesquelles tous les partenaires s'engagent à construire cette liaison fluviale pour le 21^{ème} siècle. Cette décision permet de poursuivre avec une confiance d'autant plus grande les engagements et investissements déjà en cours en Flandre, d'une valeur de 360 millions d'euros jusqu'en 2022, et de les planifier jusqu'à leur achèvement complet en 2030* ».

Pour Etienne Willame, Directeur général au Service public de Wallonie (SPW Mobilité et Infrastructures), « *le soutien de la Commission confirme la volonté de développer, en Europe, une véritable politique de transport multimodal et durable. Si Seine-Escaut en est le projet le plus emblématique, sa dimension transfrontalière et la coordination exemplaire entre les partenaires en font également un modèle à suivre. Nous sommes fiers d'être un partenaire clé de cet ambitieux projet.* ».

Le réseau Seine-Escaut, une opportunité pour la compétitivité et l'innovation

Premier réseau fluvial européen reliant 5 grands ports maritimes européens, Le Havre, Rouen, Dunkerque, Gand et Anvers à un réseau multimodal de ports intérieurs desservant un bassin de population de plus de 50 millions d'habitants, **il ouvre un champ nouveau de compétitivité** aux acteurs industriels et logistiques des secteurs de l'agriculture, de la construction, de l'économie circulaire, de la grande distribution, de la chimie, du bois et de l'acier.

Facteur d'innovation et de modernisation de la flotte, il irriguera également le réseau intermédiaire grâce à de nouvelles unités fluviales innovantes et modulables permettant d'élargir le champ du report modal et de faire évoluer le modèle économique de la logistique dans une approche intermodale avec le rail et la route.

Au cœur des politiques publiques européennes, il contribue à l'**aménagement et la cohésion des villes et des territoires**, à la compétitivité du commerce extérieur de l'Europe, à la transition écologique et énergétique et sera un vecteur puissant d'emplois pérennes grâce au développement d'activités industrielles, touristiques et logistiques installées bord à voie d'eau le long des 1100 km du réseau.

La diminution des distances routières contribuera de façon majeure à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre et à lutter contre les évolutions climatiques**.

Au sein d'une structure de gouvernance intégrée, le Groupement européen d'intérêt économique Seine-Escaut créé en 2010, avec ses quatre partenaires Voies navigables de France (VNF), la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), de Vlaamse Waterweg n.v et le Service public de Wallonie ont mobilisé conjointement depuis 2005 leurs ressources au service de ces objectifs communs.

Contacts Presse :

Voies navigables de France : Olivier Astorg ; Agence Manifeste

T. 01.55.34.99.86

M. 06.60.72.46.91

olivier.astorg@manifeste.fr

SCSNE : Aurélia Poletti – aurelia.poletti@scsne.fr - +33 6 67 86 86 11

SPW : Christophe Blerot - christophe.blerot@spw.wallonie.be - +32 477 83 36 40

DVW : Hélène Vermeulen – helene.vermeulen@vlaamsewaterweg.be - +32 9 292 11 47



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



Cofinancé par l'Union européenne

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

La liaison Seine-Escaut comporte plusieurs sections :

- **en France** : le projet de canal Seine-Nord Europe long de 107 km entre Compiègne et l'ouest de Cambrai et l'aménagement des prolongements nord (aménagement des canaux Dunkerque-Escaut et de la Deûle, aménagement de la Lys, réouverture du canal Condé-Pommeroeul) et sud (l'Oise de Compiègne à Conflans-Sainte-Honorine) ;
- **en Belgique**, avec des projets d'aménagements en Flandre (Lys) et en Wallonie (Escaut et dorsale wallonne).